

Candidater à la Ville &
Eurométropole de Strasbourg

LE GUIDE !



strasbourg.eu
consulter nos offres
candidater

Votre employeur :

la Ville & Eurométropole de Strasbourg

Les agent-es sont employé-es par l'Eurométropole, et travaillent pour le compte des deux collectivités : deux entités, mais une administration mutualisée et des valeurs communes centrées sur le **service public de proximité**. En nous rejoignant, vous participerez à la vie et au développement de notre territoire, et apporterez vos compétences et votre savoir-faire pour accompagner sa transition écologique, sociale et sociétale, au bénéfice de ses habitant-es.



Qui sommes-nous ?

2 collectivités, mais une administration unique

6 700 agent-es permanent-es

100 apprenti-es

1 000 vacataires

250 métiers

2^e employeur du Bas-Rhin

33 communes

500 000 habitant-es,
dont 290 000 à Strasbourg

Quelques mots sur votre environnement de travail

Nous sommes particulièrement vigilants à préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le **télétravail**, adapté à chaque situation, peut être proposé jusqu'à 3 jours par semaine, selon les nécessités du poste et en accord avec votre responsable. Nous nous sommes également dotés d'une **conciergerie**, qui propose différents services du quotidien aux agent-es. Vous pourrez bénéficier de la prise en charge partielle de vos déplacements domicile-travail (**abonnements de transports** en commun à hauteur de 75%, cumulable dans le cadre du **forfait mobilité durable** avec une aide allant jusqu'à 300 € pour les cyclistes et pour le covoiturage).

Nous proposons également une offre de **mutuelles santé et prévoyance** (avec participation financière de l'employeur) et, sous certaines conditions, de **chèques-vacances**.

Des **tarifs préférentiels** sont également proposés dans certains lieux de loisirs ou culturels (médiathèques, musées, piscines...). Pour la **restauration**, deux restaurants sont accessibles sur les deux principaux sites, au centre administratif (parc de l'Etoile) et au centre technique (route de la Fédération). Ces dispositifs sont complétés par d'autres prestations proposées par l'**Amicale du personnel** et l'**Amicale sportive** !



Postuler : mode d'emploi !

1 - Déposer ma candidature

- je visite le site [strasbourg.eu](https://www.strasbourg.eu) pour consulter les offres d'emploi,
- je crée **mon compte** [strasbourg.eu](https://www.strasbourg.eu),
- je réponds à une offre en candidatant avec mon CV et ma lettre de motivation, ou je dépose ma candidature spontanée.



<https://www.strasbourg.eu/offres-emploi-stage-apprentissage>

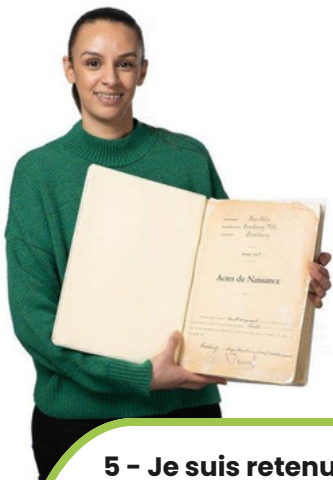


2 - Traitement de ma candidature

- ma candidature sera traitée après la fin de la **date limite** de publication de l'offre d'emploi.

3 - Suivre ma candidature

- je peux consulter l'**avancement** de ma candidature grâce à mon compte sur le site [strasbourg.eu](https://www.strasbourg.eu)



4 - Je suis convoqué-e à un entretien

- je ne dois pas nécessairement être un-e expert-e de tous les aspects du poste sur lequel je me présente :
savoir-être,
qualités relationnelles
et **motivation**
sont autant d'atouts à valoriser !
- à savoir : si je suis en situation de handicap, je peux demander la **mise en accessibilité** du jury.

5 - Je suis retenu-e pour le poste !

- si ma candidature a été retenue à l'issue de l'entretien, je suis informé-e par téléphone et / ou mail,
- la discussion sur les **modalités de recrutement** (salaire, organisation du temps de travail...) s'engagent alors avec un-e interlocuteur-trice des ressources humaines !

découvrez nos métiers !
retrouvez quelques-uns de nos 250 métiers en **vidéo**



Qu'est-ce qu'un-e... ?

Fonctionnaire : agent-e du service public, titularisé-e à l'issue d'une période de stage, généralement suite à la réussite d'un concours

Contractuel-le : agent-e en CDD ou CDI, relevant en grande majorité du droit public

Vacataire : emploi temporaire, pour répondre à un besoin ponctuel, rémunéré à l'heure le plus souvent

Apprenti-e : l'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation, et pratique du métier auprès d'un employeur

